

Décision du Directeur n° 2025/2

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur du Centre Hospitalier de Givors,

VU l'article L.6143-7 du code de la santé publique relatif à la compétence des directeurs des établissements publics de santé,

VU l'article D.6143-33 à D.6143-35 du code de la santé publique relatifs aux modalités de délégation des directeurs des établissements de santé,

VU l'arrêté n°2023-17-0541 de l'ARS du 8 décembre 2023 portant désignation de Mme Corinne JOSEPHINE, Directrice d'Hôpital, directrice adjointe au département des ressources matérielles des Hospices Civils de Lyon (HCL), pour assurer l'intérim des fonctions de direction du Centre Hospitalier de Givors et de l'EHPAD Les Allobroges de Chaponnay à compter du 1er janvier 2024,

VU l'arrêté du CNG du 16 décembre 2024 nommant M. Mathys RAGANOT directeur-adjoint au CH de Givors et EHPAD de Chaponnay,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : M. Mathys RAGANOT est désigné comptable matière du Centre Hospitalier de Givors ;

ARTICLE 2 : Cette délégation de signature prend effet à compter de ce jour.

Fait à Givors, le 01/01/2025

Le Directeur,



C. JOSEPHINE

**Le Directeur Adjoint
en charge des ressources économiques,
logistiques, techniques et restauration,**



M. RAGANOT

Copie : C. FERNANDES